



Commune de Plaisance

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 avril 2014

MAIRIE
DE
PLAISANCE
- 24560 -
TEL/FAX : 05.53.58.79.55
plaisance.mairie@wanadoo.fr

Le 22 Avril 2014

Madame le Maire
de PLAISANCE
à
Messieurs Les Adjoints,
Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Municipaux

CONVOCAION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

MARDI 29 AVRIL 2014 à 20 Heures 30 dans la salle de la Mairie.

Ordre du Jour :

Approbation du PV du 03 Avril 2014

Délibérations

- Commission d'Appel d'Offres : désignation de 3 membres titulaires et 3 suppléants,
- Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité (ERDF),
- Vote des taux des quatre taxes directes locales 2014,
- Vote des subventions communales,
- Présentation et vote du Budget Primitif 2014.

Affaires diverses.

Le Maire,

CHAPOTARD Christine.

L'an **DEUX MILLE QUATORZE**, le **VINGT NEUF** du mois d'**AVRIL** à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de PLAISANCE, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sur convocation du 22 avril 2014 et sous la présidence de Mme Christine CHAPOTARD, Maire, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : **11**

Présents : **10**

Etaients présents:

Mme CHAPOTARD Maire.

MM. FRICOT 1er adjoint, LUCIEN 3ème adjoint.

Mmes CAILLARD, RAFFRAY, REY, ROUCHON.

MM. de MONTBRON, LONGUET, PACE.

Absent excusé : M. ROUCHON

Procuration : M. ROUCHON à Mme CHAPOTARD

Ordre du jour

Délibérations

- ✓ Commission d'appel d'Offres : désignation de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants
- ✓ Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité
- ✓ Vote des taux des quatre taxes directes locales
- ✓ Vote des subventions communales
- ✓ Présentation et vote du Budget Primitif 2014

Affaires diverses.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30

Monsieur Jean-Marie FRICOT est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Procès-verbal de la séance du 3 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

Mme VEDRINES, secrétaire de mairie, assiste à cette séance

2014-25 Commission d'appel d'Offres : désignation de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants

Conformément au Code des Marchés Publics, il convient de nommer la Commission d'Appel d'Offres et de délégation de service public, composée du Président, de trois titulaires et de trois suppléants :

Sont élus à l'unanimité :

Président

Christine CHAPOTARD

Titulaires

Jean-Marie FRICOT

Gil LUCIEN

Jean-Claude ROUCHON

Suppléants

Pascal LONGUET

Jacques PACE

Sylvie ROUCHON

| | | | |
|--|------------------|-------------------|-----------------------|
| VOTANTS : 11 (dont 1 procuration) | Pour : 11 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|--|------------------|-------------------|-----------------------|

2014-26 Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Madame le Maire donne lecture d'une correspondance d'ERDF (Electricité Réseau Distribution France), précisant que la commune peut percevoir une redevance d'occupation.

En effet, le domaine public communal est occupé par des ouvrages de transport et de distribution d'électricité concédés à la société anonyme ERDF.

Cette occupation ouvre droit pour la commune, dans la limite du montant plafond prescrit par le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002, à la perception auprès de l'occupant d'une redevance d'occupation du domaine public, réactualisée chaque année.

Pour les communes dont la population est inférieure à 2000 habitants le montant plafond de la redevance 2014 est de 194,74 €. Le montant de la redevance pouvant être mis en recouvrement est donc égal à 195€.

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer en faveur de l'instauration d'une redevance d'occupation du domaine public de la commune pour les ouvrages de réseaux de transport et de distribution d'électricité.

| | | | |
|--|------------------|-------------------|-----------------------|
| VOTANTS : 11 (dont 1 procuration) | Pour : 11 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|--|------------------|-------------------|-----------------------|

2014-27 Vote des taux des quatre taxes directes locales 2014

Monsieur FRICOT explique de manière détaillée tout le processus de fusion entre les Communautés de commune du Pays Issigeacois et de Val et Coteaux d'Eymet, qui a donné naissance à la Communauté de communes Portes Sud Perigord au 1^{er} janvier 2014.

Voulue par la réforme territoriale et les propositions 2 et 30 du schéma de coopération intercommunale de Dordogne, cette fusion entre les deux communautés s'est accompagnée de la dissolution d'un certain nombre de syndicats, dont le syndicat d'action sociale d'Issigeac

Proposition n° 2 :

Fusion de la communauté de communes des Coteaux de Sigoulès, de la communauté de communes Val et Coteaux d'Eymet, de la communauté de communes du Pays Issigeacois, du syndicat intercommunal d'action sociale d'Eymet, du syndicat intercommunal à vocation scolaire de Flaugeac, Sadillac et Singleyrac, du syndicat intercommunal à vocation scolaire d'Issigeac, du syndicat de voirie « Morasau », du syndicat d'animation culturelle MORASAU et du syndicat intercommunal de ramassage scolaire d'Eymet, avec intégration des communes de Monestier, Razac de Saussignac et Sainte Eulalie d'Eymet.

Proposition n° 30 :

Dissolution du SI d'action sociale d'Issigeac.

Pour des raisons d'équilibre fiscal entre les deux territoires, il a été nécessaire de transférer une partie de la compétence voirie à la communauté de communes.

Ces transferts de compétence voirie et sociale ont été opérés avec transfert de charge, ce qui signifie que la communauté de communes percevra la fiscalité nécessaire à l'exercice de ces nouvelles compétences ; les communes doivent donc baisser leurs taux de taxe de manière à ne pas pénaliser les foyers fiscaux.

Suite aux calculs effectués par le cabinet-conseil ayant accompagné la fusion, 2 hypothèses de taxes communales sont possibles pour notre commune

Hypothèse A

Appliquer strictement le résultat du calcul du transfert de charge, ce qui a pour effet de diminuer légèrement la pression fiscale (taux communaux + taux intercommunaux), notre commune ayant bénéficié d'éléments favorables lors de ce calcul de transfert ed charges.

Les taux qui en résultent sont les suivants :

Taxe d'habitation : 4,21%

Taxe sur le foncier bâti : 3,22%

Taxe sur le foncier non bâti : 9,46%

Taxe sur la contribution financière des entreprises : 6,70%

Dans cette hypothèse A, et tenant compte des bases fiscales communiquées par les services de l'état, La recette fiscale pour la commune s'élèverait à 45 588€

Hypothèse B

Appliquer la neutralisation fiscale, c'est-à-dire maintenir la pression fiscale (taux communaux + taux intercommunaux) entre 2013 et 2014. Ce qui se traduit par une augmentation de certaines taxes par rapport à l'hypothèse A.

Les taux qui en résultent sont les suivants :

Taxe d'habitation : 4,50%

Taxe sur le foncier bâti : 3,40%

Taxe sur le foncier non bâti : 6,65%

Taxe sur la contribution financière des entreprises : 6,82%

Dans cette hypothèse B, et tenant compte des bases fiscales communiquées par les services de l'état, La recette fiscale pour la commune s'élèverait à 46 388€

Après en avoir débattu, le Conseil municipal arrête son choix sur l'hypothèse A

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer en faveur des taux de taxe de l'hypothèse A, à savoir :

Taxe d'habitation : 4,50%

Taxe sur le foncier bâti : 3,40%

Taxe sur le foncier non bâti : 6,65%

Taxe sur la CFE : 6,82%

| | | | |
|--|-----------------|-------------------|-----------------------|
| VOTANTS : 11 (dont 1 procuration) | Pour : 9 | Contre : 2 | Abstention : 0 |
|--|-----------------|-------------------|-----------------------|

2014-28 Vote des subventions communales

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal attribue les subventions communales de la manière suivante.

| Subventions | Montant |
|----------------------------------|---------------|
| Comice Agricole ISSIGEAC | 80,00 |
| Amicale Laïque Issigeacois | 80,00 |
| Collège CASTILLONNES | 183,00 |
| ADIL Dordogne | 50,00 |
| SPA | 274,00 |
| Restos du Coeur | 150,00 |
| Enfance et Familles d'adoption | 80,00 |
| Cantine scolaire de Castillonnes | 230,00 |
| Association Rando-PLAISANCE | 160,00 |
| Association 4 cantons Radio 4 | 50,00 |

| | |
|---------------------------------|---------------|
| Association Anciens combattants | 150,00 |
| Association Les Amis de CINE 4 | 150,00 |
| Association « Les Tri Tout » | 130,00 |
| Collège de BEAUMONT | 133,00 |

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer en faveur de l'attribution des subventions communales pour un montant total de 1 900€.

| | | | |
|--|------------------|-------------------|-----------------------|
| VOTANTS : 11 (dont 1 procuration) | Pour : 11 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|--|------------------|-------------------|-----------------------|

2014-29 Présentation et vote du Budget Primitif 2014

Madame le Maire donne la parole à Mme VEDRINES, secrétaire de mairie, pour la présentation du budget prévisionnel 2014.

Mme VEDRINES et M. FRICOT expliquent aux nouveaux conseillers les principes généraux d'élaboration d'un budget communal, ainsi que les mécanismes comptables d'équilibre du budget et d'articulation entre budget de fonctionnement et budget d'investissement.

Puis Mme VEDRINES donne lecture et explications détaillées des différentes dépenses prévues.

M. De MONTBRON se propose d'examiner les différents contrats d'assurance en cours et de mener une renégociation globale avec la compagnie d'assurances de la commune.

| | DEPENSES | RECETTES |
|---|-------------------|-------------------|
| Section fonctionnement | 287 215,00 | 195 465,50 |
| Report 2013 de la section de fonctionnement | | 91 749,00 |
| TOTAL DE LA SECTION FONCTIONNEMENT | 287 215,00 | 287 215,00 |
| Crédits d'investissement | 66 602,63 | 132 754,00 |
| Restes à réaliser de l'exercice précédent | 9 297,00 | 15 196,00 |
| Report 2013 de la section d'investissement | 72 050,37 | |
| TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT | 147 950,00 | 147 950,00 |
| TOTAL DU BUDGET 2014 | 435 165,00 | 435 165,00 |

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'élaboration du budget prévisionnel 2014.

| | | | |
|--|------------------|-------------------|-----------------------|
| VOTANTS : 11 (dont 1 procuration) | Pour : 11 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|--|------------------|-------------------|-----------------------|

Questions diverses

✓ Cérémonies du 8 mai.

10h00 à Mandacou

10h30 à Falguyrat

11h00 à Eyrenville

11h30 vin d'honneur à la mairie de Plaisance.

✓ Journée randonnée en fête.

Organisée par les offices de tourisme d'Eymet et Issigeac.

La municipalité offre une collation aux randonneurs à partir de 8h30 sur le parvis de l'église de Mandacou.

Outre Mme CHAPOTARD, MM. LONGUET et PACE organiseront cette collation.

✓ Rencontre avec les élus.

Mme Brigitte ALLAIN, Députée de notre circonscription, organise une rencontre avec les élus du territoire le lundi 19 mai 2014, à partir de 18h00, au château de Monbazillac.

Mme le maire invite les conseillers à signaler au secrétariat de la mairie leur présence ou non à cette manifestation

✓ Elections européennes du 25 mai 2014.

Constitution des équipes de permanence au bureau de vote

08h00 - 11h00 Mmes CHAPOTARD, RAFFRAY - M PACE

11h00 – 13h00 Mme ROUCHON – MM. LONGUET, ROUCHON

13h00 – 16h00 MM. De MONTBRON, FRICOT, LUCIEN

16h00 – 18h00 Mmes CAILLARD , CHAPOTARD, REY

✓ Projet d'extension des carrières de Mandacou

Une rencontre avec la société exploitante des carrières est organisée le 13 mai 2014, 18h00, à la salle du conseil municipal. L'objectif de cette rencontre est de faire un point de situation sur le projet d'extension en cours.

✓ Apéritif dinatoire du 23 mai 2014

La commission idoine a obtenu différents devis de cuisiniers-traiteurs. Le choix se porte sur le traiteur BOUCHILLOU.

✓ Plan national « canicule »

Les commissions *service à la personne* et *prévention et sécurité* se réunissent conjointement le 13 mai 2014 pour réactiver l'élaboration du registre canicule, et déterminer les modalités de communication, à destination des habitants de la commune, concernant l'existence de ce registre

✓ Communauté de communes Portes Sud Périgord

M. FRICOT communique au Conseil municipal une synthèse des activités et décisions de la Communauté de communes

- ▶ Instances dirigeantes

| | | |
|----------------------------|-----------------------|--|
| Président | Jérôme BETAÏLLE | |
| 1er vice-président | Alain LEGAL | Développement économique Agriculture - Commerce - Artisanat |
| 2ème vice-président | Jean LACOTTE | Finances Marchés publics - Groupement de commandes |
| 3ème vice-président | Thierry GROSSOLEIL | Aménagement de l'espace Urbanisme - Voirie - SYCOTEB |
| 4ème vice-président | Jean-Claude CASTAGNER | Enfance, jeunesse et sport Scolaire - Périscolaire - Transports scolaires Restauration scolaire - Éducation physique et sportive |
| Délégation scolaire | Annie LANDAT | Secteur ouest (Eymet) |
| Délégation scolaire | Jean-Marie FRICOT | Secteur est (Issigeac) |
| 5ème vice-président | Henri DELAGE | Tourisme, action culturelle et communication Bibliothèque - PDIPR (chemins de randonnées) Associations culturelles - Investissement en matériel d'animation |
| 6ème vice-président | Bernard TRIFFE | Environnement Logement et cadre de vie - Ordures ménagères Service public d'assainissement non collectif (SPANC) Lutte contre les frelons asiatiques |
| Délégation environnement | Michel SIMON | SPANC |
| Délégation environnement | Jean-Maurice BOURDIL | OPAH |
| 7ème vice-président | Michel CASTAGNET | Action sociale |

- ▶ **Fréquence des réunions**
Réunions de conseil = tous les 3ème lundis du mois, sauf au mois d'Aout
Réunions de bureau = tous les vendredis à 14h00, en alternance à Eymet et à Issigeac
Chaque vice-présidence va créer une commission. La CCPSP prévoit de les ouvrir aux conseillers municipaux volontaires à partir de septembre 2014.
- ▶ **Eléments budgétaires**
Perte de 65 000€ de DGF pour le nouveau territoire. Le budget prévisionnel 2014 est construit en 2 sous-budget : partie Eymet et partie Issigeac. La baisse de la DGF est répartie dans ces 2 sous-budgets au prorata de la population
Indemnité d'élus : 940,86€ brut mensuel pour le Président et 501,79€ bruts mensuels pour les vice-présidents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15.